



SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE
Jeudi 29 septembre 2022

Ministère des solidarités et de la santé

- Ouverture de la plénière par Fiona LAZAAR, Présidente du CNLE..... 5
- Intervention de Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées6
- Échanges avec les membres du CNLE 7
- Consultation du CNLE pour avis – Examen du dossier relatif au renouvellement de l'agrément pour les 9 lieux de vie gérés par l'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre (UILV) situés en PACA..... 10
- Échanges avec les membres du CNLE 11
- Conclusion par Fiona LAZAAR, Présidente du CNLE 11



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Ordre du jour

- **Ouverture de la plénière par Fiona LAZAAR, Présidente du CNLE**
- **Intervention de Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées**
- **Consultation du CNLE pour avis : examen du dossier relatif au renouvellement de l'agrément pour les 3 lieux de vie gérés par l'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre (UILV) situés en PACA**
- **Conclusion par Fiona LAZAAR, Présidente du CNLE**



Membres présents

➤ **Fiona LAZAAR, présidente du CNLE**

➤ **ASSOCIATIONS**

Jean-François MARUSZYCZAK (Emmaüs France)
Rose-Marie PAPI (Secours Populaire)
Dominique VIENNE (ATD Quart Monde)
Noam LEANDRI (Président du Collectif Alerte – UNIOPSS)
Manon JULLIEN (UNIOPSS)
Nathalie LATOUR (FAS)
Catherine COURTEL (restos du cœur)
Alain VILLEZ (petits frères des pauvres)
Bernard GOUEDIC (MNCP)

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

Olivier FANTONE (CFE-CGC)
Léo LASNIER (FO)

➤ **PERSONNES QUALIFIÉES**

○ **Nicolas DUVOUX (président du comité scientifique)**

Jean-Claude BARBIER (Universitaire)
François FROMAGEAU (Croix-Rouge française)
Olivier MILHAUD (universitaire)
Marine de MONTAIGNAC (France Stratégie)
Bernard MORIAU (Médecins du monde)
Pierre-Yves CABANES (Drees)
Daniel VERGER (Secours catholique – Caritas France)

➤ **ORGANISMES SOCIAUX et ORGANISMES NATIONAUX**

Nadia KESTEMAN (CNAF)

Corinne PLAKTOR (Pôle emploi)
Monique DUPUY (UNAF)

➤ **CONSEILS et ADMINISTRATIONS**

Antoinette ATTO, maire adjointe de Vaulx en Velin (Conseil National des Villes)
Arita POCHE, ministère de l'Outremer.

➤ **MEMBRES DU 5e COLLEGE**

Nathalie MONGUILLON (ATD Quart Monde)
Lucienne SOULIER (ATD Quart Monde)
Bastien CORSINI (Pas à pas)
Sylvie FOUCHE (FAS)
Ali TAMRAOUI (Centre action protestant)
Marcel ANDRE (Petits Frères des pauvres)
Fatouma DIOP (Petits Frères des pauvres)
Sonia BENMAA (Apprentis d'Auteuil)
Aurélien MERABET
Yasmina YOUNES (CNPA)



Catherine BOUTET (Habitat et Humanisme)
Gemina CHAKRIT (AFUPP)
Kadour GUENNNAD (Partage)
Coumba TOUMBOU (FAS)
Karine GORIOT

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Delphine AUBERT
Michèle LELIEVRE
Fatima GUEMIAH

➤ **AUTRES PARTICIPANTS**



Salomé BERTRAND (FAS)
Valentin BOURGEOIS (secours populaire)Camille LARRIEU (centre d'action protestant)
Emilie CASIN-LARRETCHE (Apprentis d'Auteuil)
Maxime GARCIA-TARAC (Partage)
)

➤ **INVITES**

Jean-Christophe COMBE (Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées),
Maria YOUSFI (Bureau accès aux droits, insertion et économie sociale et solidaire - DGCS)

Nombre total de participants 50



La séance est ouverte à 9 heures 30.

Ouverture de la plénière par Fiona LAZAAR, Présidente du CNLE

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : C'est avec grand plaisir que je vous retrouve ce matin pour cette réunion plénière de rentrée, qui a été décalée d'une semaine afin d'accueillir Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Je vous remercie très chaleureusement, Monsieur le Ministre, de vous être rendu disponible pour être parmi nous aujourd'hui.

Je souhaite également la bienvenue à Noam LEANDRI, Président du Collectif Alerte et membre du collège des associations au titre de l'UNIOPPS, qui rejoint l'instance en remplacement de Christophe DEVYS, nommé récemment au Conseil d'État.

Je regrette que la nouvelle date de la réunion plénière coïncide avec d'autres événements inscrits à l'agenda social, à savoir le congrès HLM et la journée d'action nationale et interprofessionnelle lancée notamment à l'appel de la CGT. Toutefois, il me semblait important que nous nous réunissions en septembre et que nous puissions accueillir Monsieur le Ministre, d'autant que le gouvernement a été formé cet été et que la rentrée est marquée par l'installation du Conseil national de la refondation, qui vise à engager une nouvelle méthode de concertation. D'autre part, un certain nombre de mesures ont été annoncées ou lancées pour protéger les plus précaires des conséquences de l'inflation sur les prix de l'alimentation, du logement ou de l'énergie. Cette séance constitue ainsi l'occasion de dialoguer avec Monsieur le Ministre sur les chantiers inscrits dans sa feuille de route.

Comme vous le savez, le CNLE est une instance représentative des principaux décideurs et acteurs institutionnels, associatifs et citoyens impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le CNLE a en outre la particularité d'être la seule instance nationale composée à 50 % de personnes en situation de précarité et de pauvreté. Il est également composé d'un comité scientifique permanent qui a pour mission d'impulser et de produire des études et des travaux de recherche. Le CNLE a ainsi publié en mai 2021 un rapport intitulé « La pauvreté démultipliée : dimensions, processus et réponses » qui analysait l'impact de la crise sanitaire sur les populations vulnérables. La mission d'observation sociale de l'instance se poursuit actuellement à travers la mise en place d'une mesure barométrique trimestrielle qui permettra de suivre, de manière qualitative, l'évolution de la pauvreté en France. Les résultats publiés en juin 2022 sont venus confirmer et consolider la photographie qui avait été prise un an plus tôt. Les résultats de la nouvelle vague du baromètre sont attendus prochainement.

Nicolas DUVOUX (Président du Conseil scientifique du CNLE) : Suite à la remise du rapport sur la pauvreté démultipliée, qui proposait un premier tour d'horizon sur les effets sociaux de la crise sanitaire, le Conseil scientifique du CNLE a souhaité construire un instrument d'observation pérenne qui soit complémentaire à d'autres outils de mesure, tels que le taux de pauvreté monétaire produit par l'INSEE ou les données relatives aux prestations sociales documentées chaque mois par la DREES. Ce baromètre souhaite apporter des éléments d'éclairage sur l'évolution de la situation économique des publics ou les difficultés d'accès au droit, ainsi que sur tous les signaux faibles qui émergent dans le contexte d'une société en crise.

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : Nous espérons par ailleurs que les travaux conduits ces deux dernières années dans le cadre des groupes de travail alimenteront utilement vos réflexions. Des avis ont été produits sur les thèmes de l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, sur l'accès au logement pour les plus précaires ou encore sur l'égalité des chances. D'autre part, des travaux sont en cours sur l'impact social de la transition écologique, dont les résultats seront publiés en 2023.

Nous nous réjouissons pleinement que le gouvernement ait satisfait la demande des acteurs de la solidarité, qui exprimaient de longue date le souhait d'avoir un ministre de plein exercice pour s'occuper de ces questions, et ce afin de mieux prendre en compte les besoins des personnes en situation de pauvreté et de précarité dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour veiller à ce que ces questions soient au cœur des préoccupations de vos collègues au gouvernement, car la lutte contre la pauvreté est l'affaire de tous. L'un des enjeux est de changer le regard de la société sur les personnes en situation de pauvreté. Les débats actuels dans l'espace médiatique, opposant les travailleurs aux bénéficiaires des minimas sociaux, peuvent nous faire craindre une stigmatisation accrue de cette frange de la population. Nous comptons donc sur vous pour nous aider à lutter contre le regard porté par la société sur les personnes exclues, ou contre les idées reçues sur l'assistanat ou les fraudeurs.

Avant de vous céder la parole, je me permets de vous poser deux questions au nom du CNLE :

- Quelles suites entendez-vous donner à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ?
- De quelle manière entendez-vous intégrer les travaux et les réflexions du CNLE au Conseil national de la refondation ?



Intervention de Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Jean-Christophe COMBE (ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées) : Je suis ravi d'être parmi vous ce matin. La diversité d'acteurs au CNLE (représentants d'associations, d'organisations syndicales, personnalités qualifiées, personnes concernées) fait toute la richesse de cette instance unique en son genre, qui est à mon sens particulièrement précieuse. Comme vous le savez, j'étais, il y a encore quelques semaines, Directeur général de la Croix-Rouge française. Je sais donc l'importance d'être en prise avec la réalité de vos terrains et d'écouter ce que vous avez à dire. Je souhaite donc que nous menions un dialogue aussi franc que constructif.

Le ministère qui m'a été confié est celui des solidarités concrètes. Je souhaite apporter des réponses très opérationnelles et, dans ce cadre, je crois à la co-construction des solutions, que ce soient avec les acteurs associatifs, les élus locaux ou les entreprises. Ce ministère est également celui de toutes les vulnérabilités, du premier au dernier jour de nos vies. Je souhaite ainsi que nous passions d'une approche cloisonnée des politiques de solidarité à une vision la plus transverse possible.

Je remercie le Président de la République et la Première ministre d'avoir accordé aux solidarités, à l'autonomie et aux personnes handicapées un ministère de plein exercice. Cela constitue l'opportunité de porter haut la parole de ceux qu'on n'entend que trop rarement et de mettre ces thématiques en avant dans l'agenda politique. C'est aussi l'opportunité de porter une vision large des professions du secteur social, médico-social et de la petite enfance. Ces métiers du lien, essentiels, souffrent aujourd'hui d'une trop faible attractivité. Cet enjeu d'attractivité figure au tout premier rang des priorités du gouvernement. Ainsi, un effort de 4 milliards d'euros a été consacré à l'ensemble des professionnels du secteur social et médico-social. Jamais un tel investissement n'avait été conduit dans ce secteur.

J'ai par ailleurs annoncé le 15 septembre 2022 l'élargissement de la revalorisation du point d'indice aux salariés du secteur associatif. Nous enclencherons prochainement de nouveaux chantiers relatifs au parcours et à la carrière des professionnels, à l'amélioration de la qualité de vie au travail et des conditions de travail ou encore à la mise en place d'un nouveau cadre conventionnel dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale non lucrative.

Dans le cadre de la politique de lutte contre la pauvreté, nous devons répondre à une double urgence :

- Protéger au quotidien les citoyens les plus vulnérables face aux crises (économiques, climatiques ou sociales) ;
- Anticiper des réformes structurelles pour préparer la société aux grandes transitions démographique, écologique et solidaire.

Dès le mois de juillet 2022, nous avons revalorisé à hauteur de 4 % les prestations de solidarité. De plus, l'allocation exceptionnelle de solidarité de 100 euros par ménage, complétée par une allocation de 50 euros par enfant, a été versée la semaine dernière à 11 millions de foyers. Enfin, nous avons mis en place un bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité. Nous continuerons à agir dans les mois à venir pour protéger les plus fragiles des aléas de la conjoncture économique.

Au-delà de l'urgence, nous devons aussi nous atteler à transformer notre modèle social afin qu'il réduise structurellement la pauvreté. En la matière, je souhaite capitaliser sur l'expérience de la précédente stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté qui a été conduite depuis 2018. Nous devons en tirer les enseignements, notamment grâce aux différents rapports d'évaluation qui ont été rédigés.

C'est pourquoi j'ai lu avec grand intérêt l'avis du 5^e collège sur ladite stratégie. J'ai bien noté les éléments positifs que vous souhaitez conserver, notamment les expérimentations relatives à un meilleur accès au mode d'accueil de la petite enfance ou encore les cantines à un euro. J'ai également pris bonne note des limites que vous pointez, comme la trop faible ampleur de certaines actions, la difficulté à mesurer les résultats réels de la stratégie ou encore l'écart entre votre perception de l'aggravation de la pauvreté et ce que disent les indicateurs sociaux et économiques. Nous devons en effet mieux mesurer le phénomène de la pauvreté et prendre en compte l'ensemble de ses aspects. C'est le sens du baromètre que Nicolas DUVOUX vient de présenter : il apporte une contribution utile pour résorber l'écart entre les réalités vécues et les mesures statistiques.

Nous devons fixer des orientations stratégiques claires et nous rassembler autour d'une démarche qui embarque l'ensemble des acteurs et du gouvernement. Cette démarche sera construite autour de trois grandes priorités :

- La prévention de la pauvreté pour lutter contre les inégalités de destin et pour l'accès aux droits. Cela se traduit dès aujourd'hui par un soutien franc et massif aux familles monoparentales, alors que 30 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Nous avons décidé d'augmenter de 50 % la pension alimentaire minimale à compter de novembre 2022, ce qui permettra d'abaisser le taux de pauvreté de ces familles monoparentales de plus de deux points. Concrètement, l'allocation de soutien familial passera de 123 à 185 euros par mois et par enfant. De plus, nous prévoyons une réforme du complément mode de garde qui se traduirait à terme par la révision du barème afin que le coût d'une place en crèche ou auprès d'une assistante maternelle soit identique pour les familles. Aujourd'hui, les plus pauvres sont exclus de facto de l'accueil individuel, ce qui leur ferme la porte à près de 60 % de l'offre d'accueil. Nous comptons en outre rallonger, pour les enfants issus d'une famille monoparentale, le bénéfice de ce complément mode de garde jusqu'à l'entrée au collège. Ces mesures



représenteront un investissement inédit de 1,6 milliard d'euros ;

- La réduction de la grande marginalité. Il s'agit du principal point à renforcer par rapport à la stratégie précédente. C'est le sens de la grande réforme de la solidarité à la source que je souhaite porter pour réduire le non-recours aux prestations. En outre, nous lancerons l'an prochain l'expérimentation « Territoire zéro non-recours » dans une dizaine de départements.

- Faire en sorte que la transition écologique soit solidaire. En rédigeant mon discours, j'ai repensé aux rencontres que j'ai faites à Saint-Martin après le passage de l'ouragan Irma en 2017, qui avait particulièrement dévasté les bidonvilles de l'île. À la désolation s'ajoutait ce constat aussi évident que révoltant : les plus vulnérables sont les plus exposés aux conséquences du changement climatique, et ce alors qu'ils en sont les moins responsables.

L'État jouera pleinement son rôle, mais il ne peut et ne doit pas agir seul. Je souhaite que ces priorités s'appuient sur un socle commun qui nous permettra de partager les objectifs, les orientations stratégiques et le cadre d'actions. Je vous propose donc de travailler à ce pacte des solidarités dès cet automne afin que nous puissions le signer au plus tard au début de l'année prochaine. Ce pacte des solidarités devra rassembler l'État, les collectivités et les organismes de Sécurité sociale.

Je vous remercie pour votre attention et vous cède désormais la parole.

Échanges avec les membres du CNLE

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : Je vous remercie pour cette introduction qui nous permet d'avoir une vision plus claire quant à votre feuille de route et vos priorités. Nous allons d'abord céder la parole aux présidents et aux rapporteurs des groupes de travail.

Nathalie MONGUILLON (5e collègue) : Notre groupe de travail, dans lequel les cinq collèges du CNLE (personnes concernées, acteurs du monde associatif, syndical ou scientifique...) étaient représentés, a planché sur la question du logement.

Je me permets tout d'abord de vous lire un passage du rapport qui tente de proposer une définition du logement : « *Habiter, cela signifie avoir un chez-soi, être avec soi en lien avec d'autres. Cela dépasse la notion d'avoir simplement un toit sur la tête, un simple abri. C'est ainsi que bien se loger est une préoccupation majeure pour chacun d'entre nous* ». Nous souhaitons que le gouvernement distingue le logement de l'hébergement, puisque ces deux secteurs n'accueillent pas les mêmes publics. En somme, il ne faut pas réduire le budget de l'hébergement au profit du logement, et réciproquement.

Le groupe de travail a fait le choix de prendre son temps, ce qui était nécessaire pour mener à bien une démarche de co-construction entre toutes les parties prenantes. Nous espérons que vous lirez nos travaux attentivement et que vous nous ferez un retour.

Jean-Christophe COMBE (ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées) : Je m'engage à créer un véritable dialogue entre nous. Nous aurons ainsi à cœur d'organiser des échanges, de répondre à vos avis et de valoriser vos travaux. Je crois profondément en la question de la participation des personnes concernées.

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : Je cède désormais la parole à Jean-Claude BARBIER, membre du comité scientifique et Sylvie FOUCHÉ, membre du 5^e collège, qui ont conduit un groupe de travail sur l'insertion sociale et professionnelle.

Jean-Claude BARBIER (Universitaire) : L'ensemble des collèges étaient également représentés dans notre groupe de travail, qui s'est réuni pendant un an. Nous nous sommes efforcés de proposer une vision de ce qui est appelé « accompagnement », notion très chère au CNLE mais qui est souvent un peu vague. En préambule de la vingtaine de recommandations qui ont été émises, nous avons souligné que l'accompagnement doit être universel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. De plus, nous avons rappelé que l'insertion fait partie du système de protection sociale.

Nous avons divisé les recommandations en plusieurs thèmes :

- Les droits et devoirs. Selon nous, l'insertion peut être améliorée de multiples manières. Le gouvernement comme les différents acteurs de la société en sont conscients. Par ailleurs, l'une des recommandations portait sur la nécessité de réduire la stigmatisation. Trop souvent, les personnes inscrites dans les parcours d'insertion sont victimes de stigmatisations. Nous avons également fait part de notre inquiétude concernant la réforme de l'assurance-chômage. Ensuite, nous avons posé la question des sanctions. Les expériences à l'étranger, notamment en Allemagne, sont de nature à nous éclairer ;
- Le droit à l'allocation, car il n'y a pas d'accompagnement sans allocation. Nous avons souligné les améliorations à apporter et fait part de notre souhait qu'il y ait une extension du droit à l'accompagnement pour les jeunes. Le groupe de travail a également évoqué la nécessité de mener à bien la réforme dite du revenu universel d'activité (RUA), qui a été suspendue. Enfin, nous avons demandé la prise en compte de la situation des migrants ;
- Le droit à l'accompagnement. Trois recommandations, dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité et la pertinence de cet



accompagnement, portaient sur ce thème.

Sylvie FOUCHÉ (5e collège) : Tous les participants à notre groupe de travail ont su faire preuve d'empathie, ce qui est très important pour les membres du 5^e collège.

S'agissant des sanctions, nous ne savons pas ce qui est pris en compte dans les chiffres. Par exemple, il est affirmé que le nombre de demandeurs d'emploi diminue. Ces derniers n'ont-ils pas tout simplement été radiés de Pôle Emploi, car ils auraient oublié de s'actualiser ? De même, dans les missions locales, un jeune qui ne trouve pas de stage au bout d'un mois ne bénéficie plus de la garantie jeunes. En somme, nous souhaitons connaître le nombre de sanctions qui sont prononcées, ainsi que leurs motifs. Ma fille a travaillé à la CAF. Elle a rencontré un jour une femme dévastée, car celle-ci, qui avait manqué un rendez-vous au Conseil départemental, avait perdu le bénéficiaire du RSA. Cette mère de famille élevait un enfant de trois mois.

J'ai rencontré un homme qui sortait de prison. Il m'a confié que c'est le gardien qui décide si le détenu – selon son comportement au sein de l'établissement pénitentiaire – a le droit de rencontrer un interlocuteur pour effectuer les démarches en vue d'une future insertion.

L'accompagnement universel est très important. Aujourd'hui, un jeune qui arrive dans une mission locale a un référent dédié à la mission locale, un autre pour la garantie jeunes et un autre pour le service civique. Par conséquent, ils sont désorientés. Il serait préférable qu'un seul référent les suive de bout en bout. Il convient également de souligner que les référents devraient faire des stages d'empathie. La référente de ma fille a osé dire devant tous les élèves qu'elle devrait avoir honte d'habiter chez sa mère à 23 ans, en CHRS.

Jean-Christophe COMBE (ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées) : Je suis très touché par vos témoignages. La question de l'accompagnement est essentielle. Nous ne pouvons pas nous satisfaire des taux d'accompagnement actuels, alors que 40 % des bénéficiaires du RSA n'ont jamais signé de contrat d'engagement réciproque et que 20 % n'ont jamais reçu le moindre accompagnement. Si chacun peut et doit contribuer à la société, chacun a aussi le droit de bénéficier de la solidarité. C'est le fondement du pacte social. Je suis partisan d'une vision équilibrée, non stigmatisante, entre droits et devoirs, entre la responsabilité individuelle et la responsabilité collective.

Dans les chantiers qui s'annoncent, notamment la création de France Travail, votre parole sera précieuse. Je sais que vous allez participer dans ce cadre à des groupes de travail. Mon ministère sera également impliqué dans ce chantier et attentif à l'approche qui sera retenue.

Vous avez évoqué la préparation à la sortie de prison. Il convient de rappeler que la prison est aussi un lieu de réinsertion. Un individu doit pouvoir être accompagné et réinséré dans la société lorsqu'il a purgé sa peine.

Jean-François MARUSZYCZAK (Emmaüs) : J'ai participé au titre du collectif Alerte au premier comité des parties prenantes de France Travail. 50 à 70 personnes avaient répondu à l'invitation du ministre. J'ai interpellé celui-ci pour savoir qui dans la salle était une personne concernée. Il n'y en avait aucune.

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : Depuis, nous avons été contactés pour que les membres du 5e collège du CNLE puissent participer à cette démarche. Je cède la parole à Sonia BENMAA..

Sonia BENMAA (5e collège) : Le conditionnement du RSA à 15 ou 20 heures de travail m'inquiète. C'est un moyen d'avoir de la main-d'œuvre peu chère. De plus, cela conduirait à supprimer des emplois. Je suis d'accord avec vous sur l'équilibre entre les droits et les devoirs, ainsi que sur la nécessité d'assurer un suivi. Toutefois, j'attire votre attention sur la qualité de ce suivi. Ce n'est pas en 15 minutes et en enchaînant les rendez-vous que l'on peut comprendre véritablement la situation de la personne.

Bastien CORSINI (5e collège) : J'ai quitté mon emploi de commercial afin de devenir professeur de philosophie au lycée. N'ayant pas fait des études de philosophie, je suis contraint de reprendre un cursus en 1^{re} année. Or, âgé de 29 ans, je n'ai le droit à aucune aide. De ce fait, les personnes souhaitant se reconvertir vont préférer se mettre en arrêt maladie plutôt que de prendre le risque de recommencer des études. Pour ma part, je suis favorable à l'instauration d'un revenu étudiant à tout âge de la vie. Cela permettrait d'éviter les arrêts maladie, ainsi que la prostitution des étudiants, qui est une réalité dans la plupart des villes de France. Ce sujet est-il en cours de réflexion ?

Jean-Christophe COMBE (ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées) : S'agissant du conditionnement du RSA à une activité, certains élus ont pu caricaturer des propos pour des raisons idéologiques ou politiques. Ce n'est évidemment pas le choix retenu par le gouvernement. Notre objectif n'est pas de revenir sur l'inconditionnalité des aides, mais de trouver un système suffisamment incitatif pour faire entrer l'individu dans un parcours d'accompagnement. Nous serons très attentifs à avoir une approche équilibrée sur cette question.

Par ailleurs, nous allons travailler avec Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'Enseignement supérieur, pour améliorer les conditions de vie des étudiants. De plus, nous devons mieux accompagner les transitions professionnelles. Ce travail sera mené, cette fois avec la ministre du Travail Carole GRANDJEAN. Votre situation, qui n'est pas isolée, n'est pas acceptable.



Bernard GOUEDIC (Mouvement national des chômeurs et des précaires) : Le CNLE devrait engager une réflexion sur la notion de « droits et devoirs ». Nous pouvons observer que le principe des « droits et devoirs » est appliqué à des individus qui, depuis leur naissance, n'ont jamais vu leurs droits respectés. Cette notion aurait un sens si tout un chacun partait sur un pied d'égalité au moment où on exige de lui des devoirs.

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : La thématique de l'accès aux droits est particulièrement suivie par le CNLE. D'ailleurs, la dernière plénière du CNLE, à laquelle la Défenseure des droits Claire HEDON a participé, était d'ailleurs consacrée à la question de l'accès aux droits.

Une intervenante: Je suis demandeuse d'asile et bénévole au Secours Populaire. Les journaux télévisés évoquent chaque jour un manque de main-d'œuvre dans tous les secteurs. Or, beaucoup de personnes qui immigreront en France n'ont pas le droit de travailler durant l'instruction de leur dossier. Sachant que le montant de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) est compris entre 204 et 426 euros pour une personne seule, ces individus ne peuvent pas vivre avec si peu. Ainsi, ils pourraient vivre mieux en travaillant. Pourquoi ne peuvent-ils pas travailler ? Pourquoi les maintenir dans la précarité ?

Noam LEANDRI (Collectif Alerte – UNIOPSS) : Je me réjouis que vous souhaitiez mettre en place un pacte des solidarités. Pour autant, quel est le calendrier prévu ? Certaines urgences ne sauraient attendre. L'Observatoire de la précarité énergétique a rappelé que 20 % de ménages ne sont pas parvenus à se chauffer l'hiver dernier, et la situation risque d'empirer l'hiver prochain. Les banques alimentaires commencent en outre à donner des signes inquiétants. Enfin, le chiffre a été communiqué le 28 septembre 2022 : 2 000 enfants dorment dans la rue. Dans le PLF 2023, il est d'ailleurs question de baisser le nombre de places d'hébergement d'urgence. Pensez-vous pouvoir inverser la donne lors de l'examen du projet de loi au Parlement ?

Jean-Christophe COMBE (ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées) : L'objectif est de signer le pacte des solidarités au plus tard au début de l'année prochaine. Nous avons donc quelques mois pour travailler ensemble, en lien avec le Conseil national de la refondation. Vous pouvez compter sur mon engagement à inclure la parole des personnes concernées dans les discussions.

Je prendrai toute ma place et me ferai l'avocat des plus précaires sur les questions d'hébergement et de logement. Il convient de souligner que des efforts ont été engagés ces dernières années en la matière, que ce soit pour augmenter le nombre de places d'hébergement ou dans le cadre de la politique « Le logement d'abord ». Le débat sur l'immigration et les demandeurs d'asile sera prochainement ouvert par le ministère de l'Intérieur. Je me ferai là encore l'avocat d'une approche plus sociale et humanitaire.

Yasmina YOUNES (5e collège) : Je suis présente aujourd'hui pour vous demander d'accorder plus de moyens à l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté. Le travail social est en souffrance, ce qui a un impact majeur sur l'accompagnement des publics.

Nicolas DUVOUX (Président du Conseil scientifique du CNLE) : La réforme de la solidarité à la source est un chantier très concret. Si sur le principe cette évolution ne peut être que soutenue, nous avons pu observer, à la suite de la réforme des APL, qu'une plus grande réactivité du système de prestations pouvait conduire à une plus grande complexité pour les professionnels dans la régularisation des situations en temps réel. C'est pourquoi il serait intéressant de coupler cette réforme avec une étude précise sur les effets en aval et des besoins en matière d'accompagnement humain.

Aurélien MERABET (5e collège) : Je voudrais vous parler d'Inès, qui avait accepté un job étudiant dans un hôtel Ibis à Paris. Lors de son 3^e jour de travail, une fuite de gaz a provoqué un incendie. Inès a été très gravement blessée et a notamment perdu l'usage de ses jambes. À la suite d'un long coma, elle a subi 43 opérations. Elle passe aujourd'hui la plupart de son temps à l'hôpital et ne peut donc plus étudier. La mairie de Paris lui a fait des promesses, telles que des indemnisations ou un logement PMR. Ces promesses n'ont pas été tenues. Où est la solidarité ?

Rose-Marie PAPI (Secours Populaire) : Pourquoi les réfugiés ukrainiens sont-ils mieux accueillis que les réfugiés africains ou afghans ? La guerre n'existe pas qu'en Ukraine. Par ailleurs, j'ai une interrogation sur le terme « pauvreté ». Un pauvre n'est pas que pauvre : il est aussi musicien, cuisinier ou informaticien. Enfin, savez-vous que certains quartiers de Marseille se situent en dehors de la République ?

Jean-Christophe COMBE (ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées) : La semaine dernière, je me suis rendu dans le 14^e arrondissement de Marseille pour visiter une crèche. Il s'agit du seul équipement public dans ce quartier. Il est géré par la Ligue de l'enseignement, qui réalise un travail fantastique dans les quartiers nord. Nous devons nous battre pour continuer à renforcer ces services. Plusieurs mères de famille m'ont en effet raconté leur difficulté à vivre dans les quartiers minés par des trafics qui font que la République a reculé sur ces territoires.

Sur la question des réfugiés, il y a en effet une différence de traitement qui relève d'un choix politique. Ce choix est lié à la situation des Ukrainiens, et, sans doute, au niveau d'acceptabilité des politiques et de la population du fait de la plus grande proximité que nous entretenons avec les peuples d'Europe de l'Est. Pour ma part, je suis optimiste et j'ai tendance à voir le « verre à moitié plein » : je vois



l'accueil réservé aux 100 000 Ukrainiens comme un plaidoyer pour repenser notre politique d'accueil et d'accompagnement des personnes qui arrivent sur notre territoire.

Enfin, soyez rassurés : la lutte contre la grande précarité est l'axe majeur que je veux développer au sein de la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté.

Léo LASNIER (FO) : Notre organisation syndicale a dû mal avec la notion de droits et de devoirs. Notre modèle social s'est construit à travers la maxime : « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Selon nous, le RSA vise à accompagner des personnes dans le besoin. Si cette aide était conditionnée à un travail, celui-ci doit s'inscrire dans une norme juridique claire, le contrat de travail, et déboucher sur une rémunération au salaire minimum. Il est inenvisageable que des bénéficiaires du RSA puissent percevoir une somme inférieure au SMIC.

Par ailleurs, les excédents de la branche famille s'élèvent cette année à 2,7 milliards d'euros. Ils s'élèveront à 0,7 milliard dans 5 ans. Pourquoi amputez-vous la branche famille d'une partie de ses excédents ? Pourquoi ne pas réutiliser ces excédents pour développer les modes de garde individuels, mais aussi les modes de garde collectifs ?

Sylvie FOUCHÉ (5e collège) : La Défenseure des droits Claire HEDON veut supprimer les contrôles de la CAF, car elle a découvert que 80 % d'entre eux visent des femmes célibataires. Personnellement, j'ai subi quatre contrôles en quatre ans. Quel est votre regard sur ce point ?

Valentin BOURGEOIS (Secours Populaire) : Nous avons évoqué le RSA sous condition de bénévolat. Or, le bénévolat est un acte volontaire. Je parlerais donc plus volontiers de « servage ». Le Secours Populaire ne saurait accepter une telle proposition. Selon nous, le meilleur moyen pour favoriser le retour à l'emploi est de recourir à un contrat de travail avec a minima une rémunération au SMIC. Confirmez-vous que dans les cinq départements où aura lieu une expérimentation, le RSA sera retiré à l'individu si celui-ci n'accomplit pas ces heures de servage ?

Jean-Christophe COMBE (ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées) : Je serai vigilant quant à l'approche qui sera retenue pour cette expérimentation, et j'ai bien noté les limites que vous pointez.

Sur la question des CAF, je prends note du point. Comme je vous l'ai dit, la confiance dans le système est importante. C'est pourquoi les contrôles peuvent être nécessaires pour lutter contre la fraude. Toutefois, ceux-ci ne doivent pas stigmatiser. Il convient d'adopter en la matière une position équilibrée.

Comme vous le savez, il existe un principe de solidarité entre les branches. Je ne suis pas choqué que ce principe s'applique dans un contexte où la branche assurance maladie est fortement déficitaire du fait de la crise sanitaire et de la politique du « quoi qu'il en coûte ». Pour autant, sur les 4,2 milliards d'euros d'excédent de la branche famille prévu en 2023, seuls 2 milliards seront transférés à la branche maladie. Nous réinvestissons donc 2,2 milliards dans la politique familiale, ce qui est suffisant pour la montée en charge progressive du service public de la petite enfance. L'objectif est d'améliorer l'attractivité des métiers et d'augmenter le nombre de places. Je resterai vigilant à ce que nous disposions des moyens nécessaires à cette ambition.

Je vous remercie pour cet échange franc et direct. Je m'engage à ce que nous puissions renouveler cet exercice de manière régulière.

Consultation du CNLE pour avis – Examen du dossier relatif au renouvellement de l'agrément pour les 3 lieux de vie gérés par l'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre (UILV) situés en PACA

Maria YOUSFI (Bureau accès aux droits, insertion et économie sociale et solidaire - DGCS) : Les OACAS (Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire) accueillent des personnes en situation de précarité et visent à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Les personnes accueillies ont la garantie :

- D'un hébergement décent ;
- D'un soutien personnel et d'un accompagnement social adapté à leurs besoins ;
- D'un soutien financier qui assure des conditions de vie dignes.

L'un des modèles d'OACAS les plus connus est celui d'Emmaüs. Le statut juridique des OACAS a été créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA. Les OACAS suivent des règles propres et n'entrent pas dans le champ des établissements sociaux et médico-sociaux. De plus, les personnes accueillies qui participent à des activités au sein de la structure ne sont pas salariées. En somme, ce statut juridique permet aux structures de bénéficier de règles particulières en matière de droit du travail et de cotisations sociales.

Depuis la réforme de l'organisation territoriale de l'État, c'est désormais le préfet de région qui est compétent pour prendre les arrêtés visant à assurer le renouvellement de l'agrément. Pour autant, le Code de l'action sociale et des familles prévoit toujours que le CNLE soit consulté



pour la délivrance ou le renouvellement de l'agrément. Il rend un avis sur la base de l'instruction effectuée par les services de l'État (en l'occurrence la DREETS de PACA).

L'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre (UILV) assure un rôle d'animation des différents lieux à vivre implantés en Occitanie et en PACA. Neuf structures bénéficient actuellement de l'agrément OACAS. La demande de renouvellement concerne trois lieux à vivre dont l'agrément arrive à échéance en 2022 :

- Le mas de Carles, situé dans le Gard, dispose de 30 places. Cette ferme provençale accueille des personnes en difficulté depuis les années 60 ;
- La Bergerie de Berdine, située dans le Vaucluse, dispose de 82 places. Elle accueille des personnes en grande difficulté, notamment du fait de problèmes d'addiction ;
- La Maison des Collines, située dans le Var, dispose de 6 places. Elle accompagne majoritairement des jeunes.

La DREETS s'est attachée à vérifier les conditions de renouvellement de l'agrément OACAS via le respect de différents critères : les conditions d'hébergement, l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, les modalités de participation au sein de la structure, le caractère non lucratif de la structure, la nature des activités, etc.

Au vu des éléments présentés dans le dossier d'instruction (projeté en séance), l'administration, en lien avec les services de l'État en PACA, émet un avis favorable pour le renouvellement de l'agrément des trois lieux à vivre. Nous avons notamment observé que les trois structures répondaient aux objectifs d'indépendance financière, de transparence et de caractère non lucratif. Elles tirent leurs ressources des activités de production et de vente menées en leur sein, de dons et de legs, mais aussi de subventions publiques accordées par des collectivités territoriales.

Échanges avec les membres du CNLE

Valentin BOURGEOIS (Secours Populaire) : Votre présentation nous a permis de découvrir les missions de ces lieux à vivre. Pour autant, nous aimerions, la prochaine fois, recevoir les structures qui présentent une demande de renouvellement d'agrément. Cela nous permettrait d'échanger avec elles avant de rendre un avis.

Maria YOUSFI (Bureau accès aux droits, insertion et économie sociale et solidaire - DGCS) : C'est bien noté.

Jean-François MARUSZYCZAK (Emmaüs) : Ces OACAS n'accueillent que 6 ou 7 000 personnes en France. Souvent, du moins dans les OACAS d'Emmaüs, ce sont des personnes en situation irrégulière sur le territoire pour lesquels il s'agit de la dernière solution disponible. Ces structures apportent une réponse à part entière et originale qui répond aux besoins des personnes en situation de précarité. Nous connaissons ces trois structures et nous ne pouvons qu'inciter le CNLE à renouveler leur agrément.

Olivier FANTONE (CFE-CGC) : L'avis du CNLE constitue l'occasion de valoriser les missions de ces structures.

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : Les services qui ont instruit le dossier ont émis un avis favorable à la délivrance du renouvellement pour cinq ans de l'agrément OACAS. Nous allons procéder à un vote à main levée. Le CNLE suit-il l'avis rendu par les services ?

Un vote à main levée est organisé.

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : Le vote est donc favorable. Je vous remercie. J'ai bien pris note de votre demande d'échanger avec les structures lors des prochaines demandes de renouvellement d'agrément.

Conclusion par Fiona LAZAAR, Présidente du CNLE

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) : Les travaux du CNLE se poursuivent. Une séance plénière du Conseil scientifique aura lieu cet après-midi. De plus, une réunion en visioconférence, au cours de laquelle sera présenté le rapport sur la complémentaire santé solidaire, est programmée le 10 novembre 2022. La prochaine réunion plénière se tiendra, quant à elle, le 1^{er} décembre 2022. Enfin, comme je l'ai déjà indiqué, nous présenterons l'avis sur l'égalité des chances au ministre de l'Éducation nationale le mois prochain.

Nous allons également devoir réfléchir à la prochaine mandature du CNLE et au programme de travail pour l'année à venir. Nous vous présenterons d'ici à la prochaine plénière quelques orientations en la matière.

Je vous remercie pour ces échanges très riches.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 44.